Signature d’une convention de partenariat entre la HACA et son homologue le CNRA du Sénégal

11 nov 2022

CNRA
Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel
position
d'influence
contact@cnra.sn
www.cnra.sn

CNRA
Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel

CNRA
« Une position d'influence »
ETHIQUE ET DEONTOLOGIE
PLURALISME ET DIVERSITE

La Présidente de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle Mme Latifa Akharbach, et le Président du Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel -CNRA-, M. Babacar Diagne, ont procédé le vendredi 11 novembre 2022 à Dakar, à la signature d'une convention de partenariat entre les deux instances homologues.

Cette convention fixe un cadre de partenariat, basé sur une dynamique d'échanges bilatéraux et de concertations multilatérales continues dans le but de « renforcer l'expertise et l'efficience des deux instances au service d'une régulation indépendante et crédible des médias à même de jouer un rôle significatif dans la consolidation du projet démocratique dans les deux pays ».

L'accord prévoit la mise en œuvre d'un agenda commun pour les formations continues, les missions d'expertise ainsi que pour les études conjointes et l'échange d'expériences dans le domaine de la promotion des outils et des procédures de régulation notamment dans en matière de monitoring des programmes audiovisuels.

Lors de la cérémonie de signature, Mme Akharbach a déclaré que *« la signature de cette convention délivre un message fort : celui de la convergence de vues entre la HACA et le CNRA sur les principes et la finalité de la régulation indépendante des médias. Cette pratique éclairée, rigoureuse et orientée vers le bénéfice de nos citoyens et nos sociétés africaines, que nous voulons développer davantage par la conjugaison de nos expertises, est fondée sur la garantie de la liberté de la communication audiovisuelle, le renforcement du rôle des médias dans le développement de la culture et de la pratique démocratiques, la promotion des principes des droits humains dans et par les médias et la protection des publics contre la désinformation et les discours de haine et*

d’obscurantisme. ».

Pour sa part, le président Babacar Diagne a considéré que la signature de ce nouvel accord contribuera à l’approfondissement des liens de coopération entre les deux instances et le renforcement de leur expertise en matière d’adaptation de la régulation à la nouvelle réalité numérique des médias.

Il est à noter que La convention signée entre la HACA et le CNRA prévoit aussi le renforcement des mécanismes de concertation entre les deux instances au sein des réseaux internationaux de régulateurs de médias notamment le Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC) que préside actuellement la HACA du Maroc et le Réseau Francophone des Régulateurs des Médias (REFRAM) dont la Vice-Présidence est assurée par le CNRA du Sénégal.

La Présidente de la HACA était accompagnée de Mme Fatima Baroudi, Membre du Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle et de M. Talal Salahdine, Manager des Affaires Africaines et Internationale au sein de l’Instance.

Liens
[1] https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B